



CONTRAT D'AIDE À LA COMPÉTITIVITÉ - FILIÈRE AUTOMOBILE
— AXE DIVERSIFICATION —

UN PROJET DES CCI DE FRANCHE-COMTÉ, PILOTÉ PAR LA CCI DU DOUBS

Avec le soutien financier de



Fonds européen de
Développement Régional

Alerte réglementaire environnement-hygiène-sécurité

Novembre 2010

L'alerte réglementaire est réalisée par le groupe des Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.

Sommaire

2010-492 - Air / Composés Organiques Volatils	4
2010-493 - Air / Fluides frigorigènes - Attestation de capacité des opérateurs.....	4
2010-495 - Automobile / Données relatives aux émission de CO2	4
2010-496 - Automobile / Homologation des véhicules - dispositifs de sécurité des pneumatiques	5
2010-497 - Automobile / Homologation des véhicules - freinage.....	5
2010-498 - Automobile / Homologation des véhicules - freinage.....	5
2010-499 - Automobile / Homologation des véhicules - lampes à incandescence.....	5
2010-500 - Automobile / Homologation des véhicules - protection des occupants.....	6
2010-501 - Automobile / Réception des véhicules à moteur - dispositif de remorquage.....	6
2010-502 - Automobile / Réception des véhicules à moteur - essuie-glace et lave-glace	6
2010-503 - Automobile / Réception des véhicules à moteur - plaque immatriculation	6
2010-504 - Automobile / Réception des véhicules à moteur - recouvrement des roues	7
2010-505 - Déchets / Déchets d'imprimés non sollicités	7
2010-506 - Déchets / Installations de stockage de déchets inertes	7
2010-507 - Déchets / Véhicules Hors d'Usage	8
2010-508 - Eco-conception / B To Green®	8
2010-509 - Eco-conception / Expérimentation nationale sur l'affichage environnemental.....	8
2010-510 - Eco-conception / Formez un correspondant en éco-conception - 9 et 10 décembre 2010 ..	8
2010-511 - Energie / Diagnostic de performance énergétique des bâtiments	9
2010-512 - Energie / Efficacité énergétique	9
2010-513 - Energie / Piles et accumulateurs	9
2010-514 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC - agréments	9
2010-515 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC - agréments	10
2010-516 - ICPE / Prescriptions générales - déclaration - rubrique n° 2713 - déchets métalliques.....	10
2010-517 - ICPE / Prescriptions générales - déclaration - rubrique n° 2714 - déchets banals.....	10

2010-518 - ICPE / Prescriptions générales - déclaration - rubrique n° 2715 - déchets de verre.....	10
2010-519 - ICPE / Prescriptions générales - déclaration - rubrique n° 2716 - déchets non dangereux non visés par une autre rubrique	11
2010-520 - ICPE / prévention des risques accidentels.....	11
2010-521 - ICPE / Simplification de la réglementation.....	11
2010-522 - ICPE / Stations-service soumises à déclaration (rubrique n° 1435).....	12
2010-523 - ICPE / Stockage de liquides inflammables - rub. 1432.....	12
2010-524 - ICPE / Stockage de liquides inflammables - rub. 1432 - autorisation	12
2010-525 - ICPE / Tour aéro-réfrigérantes.....	13
2010-526 - ICPE - Seveso / Prévention des risques liés au vieillissement des installations dans les établissements Seveso seuil haut.....	13
2010-527 - ICPE - Seveso / Risque sismique.....	13
2010-528 - Management environnement / Indicateurs environnementaux.....	14
2010-529 - Produits chimiques / REACH - étiquetage des substances.....	14
2010-530 - Risques naturels / Sismicité.....	14
2010-531 - Risques technologiques / Canalisation de gaz, hydrocarbures, produits chimiques.....	14
2010-532 - Sécurité / AT-MP : modification de la nomenclature des risques.....	15
2010-533 - Sécurité / Risque chimique	15
2010-534 - Sécurité / Risque chimique	15
2010-535 - Sécurité / Risques chimiques.....	15
2010-536 - Sécurité / Risques professionnels - pénibilité.....	15
2010-537 - Thèmes multiples / Compatibilité électromagnétique : publication de titres et références de normes harmonisées	16
2010-538 - Thèmes multiples / Révision de la directive RoHS.....	16
2010-539 - Tous thèmes / « Guide PME/PMI Environnement et Energie »	16
2010-540 - Informations / Habilitation des organismes de formation partenaires : une nouvelle page d'information	17
2010-541 - Informations / Plan de modernisation des installations industrielles.....	17
2010-542 - Informations / Pollutions dispersées - Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB)	17

2010-492 - Air / Composés Organiques Volatils

Directive 2010/79/UE de la Commission du 19 novembre 2010 portant adaptation au progrès technique de l'annexe III de la directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils.

Modification portant sur les méthodes d'analyse permettant de déterminer si les produits qui figurent à l'annexe I de la directive 2004/42/CE respectent les teneurs maximales autorisées en composés organiques volatils.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:304:0018:0019:FR:PDF>

2010-493 - Air / Fluides frigorigènes - Attestation de capacité des opérateurs

Arrêté du 21 octobre 2010 portant agrément d'un organisme pour délivrer aux opérateurs les attestations de capacité prévues par l'article R. 543-99 du code de l'environnement

En application de l'article R. 543-108 du code de l'environnement, AFNOR Certification est agréé pour assurer les missions mentionnées en annexe du présent arrêté, et notamment pour délivrer les attestations de capacité aux opérateurs relevant de la catégorie V.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023022792&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-494 - Air / Quotas de gaz à effet de serre - plate-forme d'enchère

Règlement (UE) n° 1031/2010 de la Commission du 12 novembre 2010 relatif au calendrier, à la gestion et aux autres aspects de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre dans la Communauté.

"Le présent règlement établit les règles relatives au calendrier, à la gestion et à d'autres aspects de la mise aux enchères des quotas conformément à la directive 2003/87/CE." Il s'applique aux installations fixes et au secteur de l'aviation. Il autorise la mise en place d'une plate-forme communautaire de mise aux enchères des quotas et prévoit néanmoins que les États membres ont la possibilité de ne pas participer à la plate-forme d'enchères commune et de désigner leurs propres plates-formes d'enchères.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:302:0001:0041:FR:PDF>

2010-495 - Automobile / Données relatives aux émissions de CO2

Règlement (UE) n° 1014/2010 de la Commission du 10 novembre 2010 concernant la surveillance et la communication des données relatives à l'immatriculation des voitures particulières neuves en application du règlement (CE) n° 443/2009 du Parlement européen et du Conseil.

Voir texte

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:293:0015:0020:FR:PDF>

2010-496 - Automobile / Homologation des véhicules - dispositifs de sécurité des pneumatiques

Règlement n° 64 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne leur équipement qui peut comprendre : un équipement de secours à usage temporaire, des pneumatiques pour roulage à plat et/ou un système de roulage à plat et/ou un système de surveillance de la pression des pneumatiques.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:310:0018:0040:FR:PDF>

2010-497 - Automobile / Homologation des véhicules - freinage

Amendements au règlement n° 13 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules des catégories M, N et O en ce qui concerne le freinage.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:297:0183:0219:FR:PDF>

2010-498 - Automobile / Homologation des véhicules - freinage

Rectificatif aux amendements au règlement n° 13 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules des catégories M, N et O en ce qui concerne le freinage

Voir texte

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:315:0048:0048:FR:PDF>

2010-499 - Automobile / Homologation des véhicules - lampes à incandescence

Règlement n° 37 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des lampes à incandescence destinées à être utilisées dans les feux homologues des véhicules à moteur et de leurs remorques.

Voir document de 182 pages.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:297:0001:0182:FR:PDF>

2010-500 - Automobile / Homologation des véhicules - protection des occupants

Règlement n° 29 de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) — Prescriptions uniformes relatives à l'homologation des véhicules en ce qui concerne la protection des occupants de la cabine d'un véhicule utilitaire.

Sans commentaire.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:304:0021:0046:FR:PDF>

2010-501 - Automobile / Réception des véhicules à moteur - dispositif de remorquage

Règlement (UE) n° 1005/2010 de la Commission du 8 novembre 2010 concernant les exigences pour la réception des dispositifs de remorquage des véhicules à moteur et mettant en œuvre le règlement (CE) n° 661/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés.

Voir texte

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:291:0036:0042:FR:PDF>

2010-502 - Automobile / Réception des véhicules à moteur - essuie-glace et lave-glace

Règlement (UE) n° 1008/2010 de la Commission du 9 novembre 2010 concernant les prescriptions pour la réception des dispositifs d'essuie-glace et de lave-glace du pare-brise de certains véhicules à moteur et mettant en œuvre le règlement (CE) n° 661/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés.

Voir texte

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:292:0002:0020:FR:PDF>

2010-503 - Automobile / Réception des véhicules à moteur - plaque immatriculation

Règlement (UE) n° 1003/2010 de la Commission du 8 novembre 2010 concernant les exigences pour la réception relatives à l'emplacement et au montage des plaques d'immatriculation arrière des véhicules à moteur et de leurs remorques et mettant en œuvre le règlement (CE) n° 661/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés.

Voir texte

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:291:0022:0030:FR:PDF>

2010-504 - Automobile / Réception des véhicules à moteur - recouvrement des roues

Règlement (UE) n° 1009/2010 de la Commission du 9 novembre 2010 concernant les exigences pour la réception du recouvrement des roues de certains véhicules à moteur et mettant en œuvre le règlement (CE) n° 661/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant les prescriptions pour l'homologation relatives à la sécurité générale des véhicules à moteur, de leurs remorques et des systèmes, composants et entités techniques distinctes qui leur sont destinés.

Voir texte

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:292:0021:0029:FR:PDF>

2010-505 - Déchets / Déchets d'imprimés non sollicités

Dès le 1er janvier 2011, de nouvelles catégories de papiers seront concernées par l'éco-contribution. Il s'agit des papiers à copier et des enveloppes. Néanmoins, afin d'éviter le risque de double contribution en amont au niveau du papier vierge puis en aval une fois ce même papier imprimé, les donneurs d'ordre ne déclarent pas les papiers imprimés réalisés à partir de papiers à copier, d'enveloppes et de pochettes postales. Si vous réalisez ou faites réaliser des papiers imprimés, après la mise en marché de papier à copier, enveloppes ou pochettes postales, vous ne devrez pas déclarer ces tonnages.

2010-506 - Déchets / Installations de stockage de déchets inertes

Arrêté du 28 octobre 2010 relatif aux installations de stockage de déchets inertes

Un arrêté du 28 octobre 2010 fixe de nouvelles prescriptions applicables aux installations de stockage de déchets inertes autorisées en application de l'article L. 541-30-1 du code de l'environnement. Cet arrêté abroge les arrêtés précédents :

- l'arrêté du 31 décembre 2004 relatif aux installations de stockage de déchets industriels inertes provenant d'installations classées ;
- l'arrêté du 7 novembre 2005 relatif à la déclaration annuelle à l'administration des installations de stockage de déchets inertes mentionnée à l'article 5 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 ;
- l'arrêté du 15 mars 2006 fixant la liste des types de déchets inertes admissibles dans des installations de stockage de déchets inertes et les conditions d'exploitation de ces installations.

Pour les installations autorisées avant 16 novembre 2010 :

- les dispositions relatives aux quantités annuelles et totales de déchets qu'il est prévu de stocker (Arr., art. 16) sont applicables dès le 1er janvier 2012 ;
- les dispositions relatives au mesurage des chargements de déchets d'amiante lié à des matériaux inertes (Arr., art. 28) sont applicables au 1er janvier 2013.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023082021&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-507 - Déchets / Véhicules Hors d'Usage

Mise en ligne par la DGPR d'une fiche relative aux VHU indiquant les prochaines modifications de la réglementation française.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGPR_vehicules_hors_d_usage_2_p_web.pdf

2010-508 - Eco-conception / B To Green®

Journée Eco-Conception en Franche-Comté du 9 novembre 2010

Présentation de la méthode B To Green® : l'environnement, créateur d'avantages concurrentiels. En quoi l'environnement est-il en train de devenir un vecteur majeur d'innovation ? En quoi les événements extérieurs influencent-ils ma stratégie d'innovation ? Cette rencontre a été organisée par les Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté dans le cadre du programme ELAN 2010, contrat d'aide à la compétitivité de la filière automobile. ELAN 2010 est soutenu par l'Etat, la Région Franche-Comté et l'Europe. Rubrique "Téléchargez les présentations de la journée Éco-conception sur la méthode Btgreen® du 9 novembre 2010".

<http://franche-comte.cci.fr/crci/>

2010-509 - Eco-conception / Expérimentation nationale sur l'affichage environnemental

Appel à candidature du Ministère de l'écologie.

Le ministère du Développement durable lance un appel à candidature pour participer à l'expérimentation nationale de l'affichage des caractéristiques environnementales des produits. Les entreprises, regroupement d'entreprises, syndicats, fédérations

professionnelles peuvent faire part de leur candidature du 3 novembre et jusqu'au 31 décembre 2010.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Experimentation-de-l-affichage.html>

2010-510 - Eco-conception / Formez un correspondant en éco- conception - 9 et 10 décembre 2010

Le Pôle eco-conception vous propose sa formation "Formez un correspondant en éco-conception" les 9 et 10 décembre 2010 à Lyon. Les enjeux de la formation sont de former au sein de l'entreprise une personne ressource en éco-conception, capable d'animer un projet de façon autonome.

La personne ressource :

- maîtrisera les aspects cycle de vie des produits
- connaîtra les principaux outils d'évaluation environnementale produit
- connaîtra la réglementation environnementale produit
- connaîtra les trois types de communication et marquage environnementaux produit.

www.eco-conception.fr

2010-511 - Energie / Diagnostic de performance énergétique des bâtiments

Arrêté du 11 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants proposés à la vente en France métropolitaine.

Cet arrêté fixe le contenu CO2 des réseaux de chaleur et de froid. Il indique, dans cadre des DPE, le nombre de kg de CO² par kWh à prendre en compte pour chiffrer la performance énergétique des bâtiments.

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022972984

2010-512 - Energie / Efficacité énergétique

Dossier de presse RTE

Le 27 octobre 2010, le ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDM) a mis en ligne deux dossiers relatifs à la publication de la réglementation thermique "Grenelle Environnement 2012" (dite RT 2012) ainsi qu'à l'affichage de la performance énergétique dans les annonces immobilières et à l'amélioration du diagnostic de performance énergétique (DPE).

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DP_-_27-10-10_-_3.pdf

2010-513 - Energie / Piles et accumulateurs

Règlement (UE) n° 1103/2010 de la Commission du 29 novembre 2010 établissant, conformément à la directive 2006/66/CE du Parlement européen et du Conseil, des règles relatives au marquage de la capacité des piles secondaires (rechargeables) et accumulateurs portables et des piles et accumulateurs automobiles.

Le présent règlement s'applique aux piles secondaires (rechargeables) et accumulateurs portables et aux piles et accumulateurs automobiles qui sont mis pour la première fois sur le marché dix-huit mois après la publication du règlement, soit le 30 mai 2012.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:313:0003:0007:FR:PDF>

2010-514 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC - agréments

Arrêté du 20 octobre 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration.

"L'agrément délivré à l'organisme suivant : Alpes Contrôles, 3, impasse des Prairies, PAE Les Glaisins, 74940 Annecy-le-Vieux pour effectuer le contrôle périodique des installations classées soumises à déclaration est complété par les rubriques de la nomenclature suivantes : 1435, 2345, 2570, 2781, 2930 et 2940."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000022971927

2010-515 - ICPE / Contrôles périodiques ICPE classe DC - agréments

Arrêté du 2 novembre 2010 portant extension d'agrément d'un organisme pour effectuer le contrôle périodique de certaines catégories d'installations classées soumises à déclaration

L'agrément délivré à la SARL ICC, 8, rue des Saussots, 25870 Geneuille pour effectuer le contrôle périodique de certaines installations classées soumises à déclaration est complété par la rubrique de la nomenclature suivante : 1435.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023036444&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-516 - ICPE / Prescriptions générales - déclaration - rubrique n° 2713 - déchets métalliques

Arrêté du 13 octobre 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2713.

"Nota. ? L'arrêté et les annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023022747

2010-517 - ICPE / Prescriptions générales - déclaration - rubrique n° 2714 - déchets banals

Arrêté du 14 octobre 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2714.

"Nota. ? L'arrêté et les annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023022756

2010-518 - ICPE / Prescriptions générales - déclaration - rubrique n° 2715 - déchets de verre

Arrêté du 15 octobre 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2715

"Nota. ? L'arrêté et les annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023022769

2010-519 - ICPE / Prescriptions générales - déclaration - rubrique n° 2716 - déchets non dangereux non visés par une autre rubrique

Arrêté du 16 octobre 2010 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2716.

"Nota. ? L'arrêté et les annexes seront publiés au Bulletin officiel du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023022778

2010-520 - ICPE / prévention des risques accidentels

Arrêté du 4 octobre 2010 relatif à la prévention des risques accidentels au sein des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Cet arrêté du 4 octobre 2010 décline, dans le cadre des installations classées soumises au régime de l'autorisation, le plan de modernisation des installations industrielles présenté le 13 janvier dernier par la secrétaire d'État à l'écologie. De manière générale, l'arrêté impose, dans le cas de ces installations, une formalisation du suivi des équipements visés par le plan de modernisation (certains réservoirs, capacités et tuyauteries, massifs, cuvettes, structures et caniveaux). Pour chacun des équipements concernés, l'arrêté précise notamment les obligations liées à la réalisation d'un état initial, ainsi qu'à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un programme d'inspection ou de surveillance de l'équipement. Les mesures peuvent être réalisées sur la base de guides professionnels reconnus par le ministère chargé de l'environnement. Dans le cas où ces mesures n'ont pas été établies

selon les recommandations de ces guides professionnels, des obligations supplémentaires sont prévues. Des modalités d'application différentes sont prévues selon que les équipements concernés ont été mis en service avant ou après le 1er janvier 2011. Sauf mention contraire dans les articles concernés, le présent arrêté est applicable à l'ensemble des installations classées soumises à autorisation.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023081900&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-521 - ICPE / Simplification de la réglementation

Actualité du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 27 octobre 2010.

Un rapport sur la simplification du droit applicable aux entreprises industrielles provoque l'annonce par le ministre de l'industrie de mesures concernant notamment les ICPE :

- l'étude des modalités d'une extension significative du régime de l'enregistrement pour 2012 ;
- la simplification des procédures en cas de modification d'une installation industrielle requérant une nouvelle procédure d'utilisation ;
- la consultation des services de l'Etat ;
- la réutilisation de certains états des lieux d'études d'impacts existantes de zones d'activité ;
- le développement d'un système de consultation par Internet de l'avancement des procédures d'instruction des dossiers ICPE ;
- la définition d'ici fin 2011 d'un plan d'action pour la dématérialisation du dépôt des dossiers ICPE afin de réduire les délais d'instruction administrative.

<http://www.economie.gouv.fr/actus/10/101027renforcement-competitivite-pmi.html>

2010-522 - ICPE / Stations-service soumises à déclaration (rubrique n° 1435)

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 22 juin 1998 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et de leurs équipements annexes et l'arrêté du 18 avril 2008 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables et à leurs équipements annexes soumis à autorisation ou à déclaration au titre de la rubrique 1432 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet "reporte de trois ans l'obligation pour les réservoirs enterrés des stations-service distribuant moins de 3500 mètres cubes par an, c'est-à-dire celles soumises au plus à déclaration au titre de la rubrique 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement. Ce report ne concerne que l'obligation de transformation ou d'échange des réservoirs simple enveloppe."

Consultation jusqu'au 13/12/2010.

http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Consultation-du-public-sur-les_15131.html

2010-523 - ICPE / Stockage de liquides inflammables - rub. 1432

Arrêté du 3 octobre 2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables exploités dans un stockage soumis à autorisation au titre de la rubrique 1432 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

"Sont considérés comme relevant du présent arrêté les stockages en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables exploités dans un stockage soumis à autorisation au titre de la rubrique 1432 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement."

L'ensemble des dispositions du présent arrêté s'appliquent à compter du 16 mai 2011 :

- aux installations nouvelles (demande d'autorisation ou extensions ou modifications d'installations nécessitant le dépôt d'une nouvelle demande d'autorisation après cette date) ;
- aux installations existantes selon l'échéancier prévu à l'article 1er".

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023081678

2010-524 - ICPE / Stockage de liquides inflammables - rub. 1432 - autorisation

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 octobre 2010 relatif au stockage en réservoirs aériens manufacturés de liquides inflammables exploités dans un stockage soumis à autorisation au titre de la rubrique 1432 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement : dispositions « incendie ».

"Les prescriptions de ce projet d'arrêté modificatif concernent particulièrement les modalités permettant de définir la stratégie d'extinction à adopter par l'exploitant ainsi que les moyens fixes ou mobiles à mettre en oeuvre (que ce soit de manière autonome, conventionnelle avec un établissement voisin ou commune avec les services d'incendie et de secours publics), mais aussi les réserves d'eau et d'émulseurs qui permettront d'atteindre l'objectif d'extinction requis.

Ce texte vient également modifier les arrêtés de prescriptions générales sur les stations-service soumises à déclaration, à enregistrement et à autorisation au titre de la rubrique 1435 de la nomenclature des installations classées. Les modifications apportées ne sont pour la plupart que des corrections mineures de forme."

Consultation jusqu'au 13/12/2010.

http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Consultation-du-public-sur-les_15131.html

2010-525 - ICPE / Tour aéro-réfrigérantes

Arrêté du 28 octobre 2010 portant agrément des organismes pour le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air.

"APAVE SUDEUROPE SAS, APAVE parisienne et SAS APAVE alsacienne SAS sont agréées pour effectuer le contrôle des installations de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air jusqu'au 31 décembre 2010."

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023082113

2010-526 - ICPE - Seveso / Prévention des risques liés au vieillissement des installations dans les établissements Seveso seuil haut

Arrêté du 5 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Un arrêté du 5 octobre 2010 modifie l'arrêté du 10 mai 2000 relatif à la prévention des accidents majeurs impliquant des substances ou des préparations dangereuses présentes dans certaines catégories d'ICPE soumises à autorisation. Il s'agit d'insérer dans cet arrêté des éléments issus du plan de modernisation des installations industrielles présenté le 13 janvier dernier par la secrétaire d'État à l'écologie. Sont notamment introduites dans l'arrêté du 10 mai 2000 : - la définition, dans le SGS, des actions mises en œuvre pour maîtriser les risques liés au vieillissement d'équipements à risques (certains réservoirs, récipients, bacs de stockage, tuyauteries...). Ces actions doivent permettre le recensement des équipements concernés et l'élaboration de

dossiers pour chaque équipement identifié (avec l'état initial de l'équipement, la stratégie mise en place pour le contrôle de l'état de l'équipement et pour la détermination des suites à donner au contrôle, les résultats des contrôles et les suites données à ces contrôles ainsi que les éventuelles interventions menées). Ces dispositions sont applicables à compter du 31 décembre 2014 ; - une clarification des obligations de l'exploitant quant à la mise en œuvre du SGS ; - la mise à jour d'une référence, à l'annexe IV de l'arrêté.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022972972&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-527 - ICPE - Seveso / Risque sismique

Projet d'arrêté fixant les règles parasismiques applicables à certaines installations classées.

Le zonage sismique en France a été modifié par décret du 22 octobre 2010. "L'ensemble des réglementations qui en découlent doivent donc être adaptées. C'est dans ce contexte qu'un projet d'arrêté actualisant les règles parasismiques applicables aux installations classées et plus particulièrement aux établissements Seveso a été élaboré.

Consultation jusqu'au 13/12/2010.

http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Consultation-du-public-sur-les_15131.html

2010-528 - Management environnement / Indicateurs environnementaux

Norvège : création d'un indice d'évaluation de l'état de la nature.

"La Norvège vient de créer un indice global permettant d'évaluer l'état de l'environnement. Composé de 309 indicateurs, il chiffre de 0 à 1 l'état des ressources naturelles d'un pays. Ainsi, en Norvège, l'eau douce obtient un score de 0,8 grâce à la dépollution des fjords, tandis que les forêts, jugées surpexplotées, n'atteignent que 0,4. L'utilisation de cet indice pourrait constituer une étape décisive dans l'intégration de données environnementales dans le PIB. Ainsi, la destruction d'une forêt pourrait diminuer la richesse du pays, pondérant les profits obtenus par les industriels grâce à la déforestation". "Selon un rapport des Nations unies, le coût des dégâts causés à l'environnement par l'homme oscillerait, à l'échelle mondiale, entre 2 et 4,5 milliards de dollars par an".

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revue/s/grande-europe/breves/norvege-creation-indice-evaluation-etat-nature.shtml>

2010-529 - Produits chimiques / REACH - étiquetage des substances

Nouveau système d'étiquetage des produits chimiques : L'INRS informe les entreprises.

Pour information pour les entreprises utilisatrices : ce communiqué de presse rappelle qu'à compter du 1er décembre 2010 les responsables de la mise sur le marché de substances visées par le règlement REACH disposent d'un mois pour communiquer à l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) les informations sur la classification et l'étiquetage des substances qu'elles mettent sur le marché.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20CommuniqueCLPNov2010/\\$File/CommuniqueCLPNov2010.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Pdf%20CommuniqueCLPNov2010/$File/CommuniqueCLPNov2010.pdf)

2010-530 - Risques naturels / Sismicité

Arrêté fixant les règles parasismiques applicables à certaines installations classées.

Ce projet d'arrêté concerne les ICPE de type Seveso. Il définit les valeurs à prendre en compte dans les calculs du risque en fonction de la zone de sismicité (cf. les décrets et l'arrêté du 22 octobre 2010 commentés au chapitre "Risques naturels/sismicité" de la présente alerte réglementaire), du type de sol ... Ce projet sera soumis au CSPRT (Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques) du 16 novembre. Vous pouvez le consulter et faire part de vos observations jusqu'au 14 novembre 2010 inclus.

<http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Consultation-du-public-sur-les.html>

2010-531 - Risques technologiques / Canalisation de gaz, hydrocarbures, produits chimiques

Projet de guide technique sur le régime spécial accordé aux canalisations.

"Les guides professionnels prévus par l'arrêté multifluide du 4 août 2006 sont reconnus par le ministre chargé de la sécurité des canalisations de transport après avis de la commission compétente. C'est donc dans le cadre de cette consultation obligatoire que ce projet de guide est soumis à l'avis du Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques.

Par demande du 25 janvier 2010 complétée le 28 septembre 2010, le Groupe d'Etude de Sécurité des Industries Pétrolières et

Chimiques (GESIP) a adressé à la DGPR une demande visant la reconnaissance du projet de «Guide méthodologique - Canalisations de surface projetée au sol ne dépassant pas 500 m² »."

Consultation jusqu'au 13/12/2010.

http://installationsclassees.ecologie.gouv.fr/Consultation-du-public-sur-les_15131.html

2010-532 - Sécurité / AT-MP : modification de la nomenclature des risques

Arrêté du 21 octobre 2010 modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles

Un arrêté du 21 octobre 2010 modifie la nomenclature des risques du comité technique national des services, commerces et industries de l'alimentation, annexée à l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022969710&dateTexte=&categorieLien=id>

2010-533 - Sécurité / Risque chimique

Modéliser les expositions aux produits chimiques.

Dossier web présentant les notions de base pour la modélisation de l'exposition aux produits chimiques. Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/dossiers et actualités". NB : voir également l'outil IHMOD.

<http://www.inrs.fr>

2010-534 - Sécurité / Risque chimique

Un outil pour modéliser les expositions aux produits chimiques.

"IHMOD est un outil Excel permettant de modéliser l'exposition des salariés aux agents chimiques. Cet outil a été développé par l'AIHA (American Industrial Hygiene Association) et traduit en français par l'INRS.

Il aide à résoudre des problèmes du type « Comment puis-je déterminer le taux d'émission ? » ou « Quel modèle devrais-je utiliser en premier ? » ou « Où puis-je trouver des valeurs du coefficient de diffusion turbulente ? ».

Rubrique "Quoi de neuf/nouveautés/dossiers et actualités".

<http://www.inrs.fr>

2010-535 - Sécurité / Risques chimiques

Fiches toxicologiques.

Mise à jour des fiches relatives aux substances suivantes : Ethylbenzène, N-Méthylformamide, Bromure d'éthidium, Hexan-2-one, Aniline.

Nouvelle édition pour : Warfarine (Coumafène), Acide sulfurique et Chlorure d'hydrogène et solutions aqueuses.

Création pour : Prothioconazole.

<http://www.inrs.fr>

2010-536 - Sécurité / Risques professionnels - pénibilité

Loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites

Pour chaque travailleur exposé à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels déterminés par décret et liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement agressif ou à certains rythmes de travail

susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur sa santé, l'employeur doit consigner dans une « fiche d'exposition à la pénibilité » les conditions de pénibilité auxquelles le travailleur est exposé, la période au cours de laquelle cette exposition est survenue ainsi que les mesures de prévention mises en œuvre pour faire disparaître ou réduire ces facteurs. Transmise au médecin du travail, cette fiche complète le dossier médical en santé au travail du travailleur (article L. 4121-3-1 du code du travail).

A compter du 1er janvier 2012 dans les entreprises de plus de 50 salariés, l'évaluation des risques professionnels devra porter sur la pénibilité au travail (articles 60 et suivants de la loi modifiant les articles L.4131-3 et suivants du code du travail).

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023022127

2010-537 - Thèmes multiples / Compatibilité électromagnétique : publication de titres et références de normes harmonisées

Une communication de la Commission européenne, publiée au JOUE du 11 novembre 2010, publie les titres et les références des normes harmonisées au titre de la directive 2004/108/CE du 15 décembre 2004 relative au rapprochement des législations des États membres concernant la compatibilité électromagnétique et abrogeant la directive 89/336/CEE.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2010:306:0001:0017:FR:PDF>

2010-538 - Thèmes multiples / Révision de la directive RoHS

Révision de la directive RoHS

Le Parlement européen a voté en faveur d'une révision de la législation relative à la restriction des substances dangereuses dans les

équipements électriques et électroniques (EEE) (dite « directive RoHS »), formalisant ainsi un accord récemment conclu avec le Conseil. La nouvelle version de la directive 2002/95/CE étend l'interdiction des substances dangereuses à tous les EEE, y compris les dispositifs médicaux et les instruments de surveillance et de contrôle, après une période transitoire de 8 ans. Seront en revanche exemptés les panneaux photovoltaïques et le matériel militaire. Trois ans après publication de la directive révisée, de nouvelles substances, en particulier les nanomatériaux, pourraient être inclus dans la liste « noire » des substances interdites (plomb, mercure, cadmium, chrome hexavalent, PBB et PBDE) après conduite d'une évaluation en conformité avec le règlement Reach. Le texte doit encore être adopté officiellement par le Conseil. La nouvelle directive entrera en vigueur 20 jours après sa publication au Journal officiel de l'Union européenne. Les États membres disposeront alors de 18 mois pour la transposer en droit national.

2010-539 - Tous thèmes / « Guide PME/PMI Environnement et Energie »

Disponible gratuitement en téléchargement à l'adresse suivante :

L'ACFCI vient de mettre à jour le « Guide PME/PMI Environnement et Energie » édité en 2007 avec AFNOR Editions. Résolument pratique, ce guide est destiné, notamment, aux dirigeants de PME et à leurs collaborateurs dans leur démarche de gestion de l'environnement et de l'énergie. Il fournit des informations et des conseils pour identifier les risques, les évaluer et prendre les mesures de préventions nécessaires.

http://www.cci.fr/c/document_library/get_file?uuid=7ab13d13-3e8f-4f1f-88f7-3412f01166a7&groupId=11000

2010-540 - Informations / Habilitation des organismes de formation partenaires : une nouvelle page d'information

Pour permettre au plus grand nombre de salariés d'accéder aux formations SST (sauvetage-secourisme du travail), PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) et CPS (certificat prévention secours) Intervenant à domicile, le Réseau prévention élargit son champ de partenaires. En 2011, les dispositifs seront confiés à des organismes de formation habilités. L'INRS a donc créé un dossier spécial à ce sujet.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%20Habilitation%20des%20Organismes%20de%20Formation%20Partenaires/\\$File/Visu.html](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Breve%20Habilitation%20des%20Organismes%20de%20Formation%20Partenaires/$File/Visu.html)

2010-541 - Informations / Plan de modernisation des installations industrielles

Plan de modernisation des installations industrielles.

La Direction générale de la prévention des risques (DGPR) du ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) a mis en ligne une fiche concernant le Plan de modernisation des installations industrielles. Cette fiche détaille notamment la procédure d'élaboration de ce plan ainsi que son contenu.

http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/DGPR_Modernisation_installations_industrielles_2p_web.pdf

2010-542 - Informations / Pollutions dispersées - Communauté de l'Agglomération Belfortaine (CAB)

**Opération collective de réduction des
pollutions dispersées sur le territoire de
la Communauté de l'Agglomération
Belfortaine (CAB) : une aide bonifiée à**

l'élimination des déchets dangereux pour les entreprises.

La Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB), le Conseil Général du Territoire de Belfort, la CCI du Territoire de Belfort, l'ASCOMADE et l'agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse ont élaboré et contractualisé une opération collective visant la réduction des pollutions toxiques dispersées sur le territoire de la CAB. Cette opération, qui se déroulera du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2012, fait l'objet d'un soutien financier fort de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et à ce titre des conditions d'aides particulières ont été fixées. Entre autres, les entreprises implantées sur l'une des 30 communes de la CAB peuvent bénéficier, sous réserve de respecter les conditions indiquées ci-après, d'une aide bonifiée pour l'élimination de leurs déchets dangereux. Ainsi, le taux d'aides passe de 30 à 50 %.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

- être une entreprise (PME-PMI ou non) implantées sur l'une des 30 communes de la CAB,
- avoir recouru à un prestataire conventionné par l'Agence de l'Eau Rhône, Méditerranée et Corse.

Les conditions d'aides seront les suivantes :

- plafond d'aide : 10 tonnes / an / site,
- aides De minimis : au maximum 200 000 euros (100 000 euros pour les sociétés du secteur transport) sur 3 années glissantes toutes aides publiques relevant de ce régime cumulées.

Les communes éligibles sont : Andelnans, Argiesans, Bavilliers, Belfort, Bermont, Botans, Bourogne, Charmois, Chatenois les Forges, Chevremont, Cravanche, Danjoutin, Denney, Dorans, Eloie, Essert, Evette Salbert, Meroux, Mezire, Morvillars, Moval, Offemont, Perouse, Roppe, Sermamagny, Sevenans, Trevenans, Valdoie, Vetrine, Vezelois.

Renseignements complémentaires :

Alexia Lavallée - alavallee@belfort.cci.fr -
Tél. 03 84 54 54 69

Contactez la CCI du Territoire de Belfort